



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Assurance vieillesse

Question écrite n° 42172

### Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre délégué au budget sur les inquiétudes exprimées par les retraités d'entreprises privées au sujet des retraites par capitalisation dont les fonds sont gérés par une compagnie d'assurances. Tous les ans, la loi de finances prévoit une réévaluation des majorations légales en tenant compte de l'évolution du coût de la vie. Ils ont été extrêmement surpris de constater que, cette année, la loi de finances pour 1996 n'avait rien prévu à ce sujet. Ils sont donc inquiets de cette décision qui pénalise de nombreux rentiers, tout particulièrement dans cette période où l'on préconise l'utilisation des fonds de pension en supplément de la répartition. C'est pourquoi il lui demande de lui faire savoir si des mesures sont envisagées pour remédier à cette situation.

### Texte de la réponse

À l'initiative du Gouvernement, la loi de finances initiale pour 1996 n'a pas, en effet, prévu une augmentation des majorations légales pour les rentes souscrites par les particuliers auprès des compagnies d'assurance, et ce pour deux motifs. D'une part, le dispositif des majorations légales avait été mis en place immédiatement après la guerre pour lutter contre l'érosion monétaire. Cette dernière étant maîtrisée, le dispositif n'avait plus de raison d'évoluer. Ce constat apparaît d'autant plus justifié que les taux d'intérêt réels positifs permettent aux sociétés d'assurance de distribuer des participations aux bénéficiaires qui compensent largement l'inflation. Les droits acquis par les assurés ne sont d'ailleurs pas remis en cause, le niveau atteint par les prestations est simplement gelé. D'autre part, cette mesure se justifie également pour des raisons d'équité, les contrats souscrits depuis 1987 étant exclus de ce système. Ce fait constituait une distorsion des traitements individuels injustifiée qui s'accroissait d'année en année.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42172

**Rubrique :** Assurances

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 août 1996, page 4335

**Réponse publiée le :** 21 octobre 1996, page 5532